Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213500192-20260708-07_08_2026-DE

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
03/07/2026	20/07/2026	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 16

L'an deux mil dix vingt six
Le 08 Juillet à 20 Heures 00 Minute, le ***Conseil Municipal*** *légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :
HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, CROCQ Régis, HAMON Sylvie, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

Formant la majorité des membres en exercice.
ABSENTS Excusés *: ISAMBARD Albert, CLOLUS Alain, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu*
ABSENTS *: Néant*
POUVOIR : *LE GAC Matthieu donne pouvoir à ANGER Morgane*

Mme Rachel Jeuland est désignée secrétaire de séance.

N°07-08-2026 - Adoption d'un logo communal
Monsieur le Maire expose que la commune n'a à ce jour, pas de logo communal. Sur les documents municipaux figure parfois le blason ou les armoiries de la commune tel que défini par le conseil municipal en juillet 1985

Il précise qu'un logo (ou logotype) est une marque propre à celui qui l'utilise et répond, comme le blason, à un besoin d'identification. Mais un logo communal agit comme une signature exclusive quand le blason appartient à un territoire et à une communauté d'habitants.
Les armes communales, bien que choisies par le conseil municipal, ne sont pas tant l'emblème de la municipalité que celui partagé par tous les habitants du territoire communal. Elles sont un élément d'appartenance et de reconnaissance.

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213500192-20260708-07_08_2026-DE

Monsieur le Maire présente une proposition de logo dans sa version principale :

Bâzouges la-Pérouse

Explication :
-Le logo présente une double lecture français/gallo : Bazouges-la-Pérouse et Bâzouj.
-Le clocher est celui de l'église Saint Pierre et Saint Paul, bâtiment emblématique de la commune.
-La pomme fait référence au pommé, historiquement produit dans la commune.
-Les couleurs des 3 dernières lettres représentent l'étang et la forêt de Villecartier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le logo de la commune tel que présenté.

Charge le Maire de l'employer dans les documents de communication communaux

La Secrétaire de Séance

Rachel JEULAND

Le Maire

Pascal HERVÉ